

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 6 février 2023 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets : Autoriser l'agrandissement d'une résidence avec garage attenant à une distance de 2.43 mètres pour la résidence et de .6 mètres pour le garage de la ligne avant contrairement au règlement de zonage qui requiert une distance minimale de 8 mètres pour la résidence et de 6 mètres pour un garage attenant.

Identification du site concerné: Propriété de Monsieur Clermont Simard, sise au 18, chemin du Domaine-des-Cèdres à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lots 4 719 509

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 18 janvier 2023.

